

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° **CP-2022/09/29-2/02****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024262-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/10/2022

Réception Préfet : 07/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

OBJET : Convention avec la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) pour la participation financière du Département aux travaux de viabilisation du terrain qui accueillera le collège de Coubert

Dans le cadre de la construction du collège sur la commune de Coubert, dont les travaux ont démarré en 2021, la viabilisation du terrain doit être effectuée par les collectivités d'accueil. La Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) mène donc en parallèle les travaux de viabilisation du terrain. Cette dernière sollicite le Département pour la prise en charge de certaines dépenses.

Une convention entre le Département et la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux définit les modalités de cette prise en charge financière liées à la viabilisation.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la convention de participation financière relative aux travaux de viabilisation du terrain qui accueillera le collège de Coubert, dont le Département financera au total les deux dépenses (drain agricole et collecte des déchets) à hauteur de 78 978,29 € HT.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom du Département, avec la Communautés de communes Brie des Rivières et des Châteaux.

Article 3 : de prélever les crédits correspondants, pour la rémunération des travaux supplémentaires sur l'action « Constructions extensions réhabilitations », opération « Construction d'un nouveau Collège à Coubert ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne